

Fraude / Qui, des 35 inculpés, va être jugé en correctionnelle ?

La KB-Lux aux portes du palais

LE PLUS GROS DOSSIER de fraude fiscale présumée, vieux de plus de dix ans, pourrait encore être reporté.

Nouvelle étape ou nouveau faux départ pour le plus gros dossier de fraude fiscale présumée que le pays ait connu : l'affaire dite « KB-Lux » ? Ce mardi, le volumineux dossier, vieux de plus de dix ans, va franchir les portes de la chambre du conseil de Bruxelles. Au terme de plusieurs audiences que l'on prévoit déjà mouvementées, le tribunal décidera du renvoi ou non devant un tribunal correctionnel des 35 personnes citées dans le réquisitoire du parquet. A moins que, comme ce fut le cas en janvier dernier, le président ne décide de reporter à nouveau l'examen de l'affaire.

Car, parallèlement au dossier,

deux autres instructions sont toujours en cours. L'une entre les mains du juge d'instruction Lugentz, l'autre dans celles du conseiller à la Cour de cassation, Frédéric Close. Cette dernière a été initiée par certains inculpés qui mettent en cause la façon dont le juge d'instruction de l'époque, Jean-Claude Leys, a mené son enquête. Via leurs avocats, ces mêmes inculpés estiment qu'il serait logique d'attendre les conclusions de l'enquête bis avant d'étudier le volet principal. A la chambre du conseil de trancher.

Première prévention retenue par le procureur dans son réquisitoire de renvoi : faux en écritures relatives à des conventions de

prêts. Le magistrat détaille le mécanisme de « back-to-back », les fameux prêts fictifs, qu'il reproche aux 35 inculpés qu'il veut voir juger. Des faux en écritures, le procureur en trouve aussi en matière d'impôts sur le revenu et de taxes de timbres. La majorité des inculpés sont aussi poursuivis pour ne pas avoir respecté le code des droits de succession.

Un parfum de contre-enquête

L'ampleur des malversations présumées donne le tournis. 400 millions d'euros n'auraient pas été soumis au précompte mobilier. A des degrés divers pour chaque inculpé. Des préventions de blanchiment d'argent figurent

aussi dans le document rendu public en février de l'an dernier.

A l'époque où le procureur Paul De Gryse avait rendu son réquisitoire, M^{me} Michèle Hirsch, l'avocate de Damien Wigny, inculpé et ancien président du comité de direction de la KB-Lux, s'était interrogée sur la loyauté du parquet qui n'avait pas attendu la fin de l'enquête ouverte suite à une plainte qu'elle avait déposée au nom de son client. Cette instruction au parfum de contre-enquête avait pour but de déterminer si trois des enquêteurs en charge de l'affaire KB-Lux n'avaient pas outrepassé leurs droits. La plainte était aussi orientée contre X.



DAMIEN WIGNY, ancien président du comité de direction de la KB-Lux, figure parmi les inculpés. PHOTO BELGA.

Chargé de ce nouveau dossier, le juge Frédéric Lugentz avait demandé, le 5 octobre 2004, à être lessaisi. Il ne pouvait, selon lui, aller plus loin dans ses investigations, car elles mettaient en cause l'ex-juge d'instruction en charge de l'affaire, Jean-Claude Leys, devenu avocat général à Mons.

Trois mois plus tard, la chambre des mises en accusation refusait de dessaisir Lugentz et lui rendait le dossier, estimant qu'il n'existait pas le moindre indice d'infraction à charge de Jean-Claude Leys ou même de Vincent Lambier, à l'époque substitué du parquet chargé du dossier.

Le 20 octobre 2005, nouveau coup de semonce. Quatorze cadres inculpés dans le dossier KB-

Lux déposaient plainte contre l'avocat général Jean-Claude Leys et contre X entre les mains de la ministre de la Justice, Laurette Onkelinx. Les plaignants contestent la manière dont certaines preuves ont été transmises à la justice belge.

S'il est établi que les preuves visées ont été acquises illégalement, l'instruction principale pourrait être réduite à néant. L'affaire a été confiée par le cabinet de la ministre à la Cour de cassation qui, en janvier dernier, a nommé le conseiller Close afin qu'il tire les choses au clair. Il y travaille toujours. La chambre du conseil attendra-t-elle qu'il termine sa mission ? ■

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

LES INCULPÉS

Damien Wigny. Ancien président du comité de direction de la KB-Lux.
Remi Vermeiren. Ancien président du comité de direction de KBC.
Johan Tyteca. Directeur du service juridique de la KBC.
Jean Adant. Ancien président du conseil d'administration de la KB-

Lux.
Luc Bauduin. Responsable du private banking de la KBC.
Etienne Verwilghen. Actuel patron de la KB-Lux.
Jean-Marie Barthel. Ancien porte-parole de la KB-Lux.
Antoon Bonte, Dirk De Coninck et Dag Wyntin. Anciens cadres de la

KB-Consult.
Charles Ruppert, Lucien Deman et Edgar Bonnie. Membres du comité de direction de la KB-Lux.
Les autres. Michel De Smedt, Michel Godfraind, Renald Rossignon, Willem Van Mulders et Marc Ulveling. Comité de crédit de la KB-Lux.